

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger : 25 ans d'entraide efficace

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **29 (1983)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

date, le prix sera de fr.s. 50.- le tome).

Editeur:

«Comité pour une Nouvelle Histoire de la Suisse»; parution aux: Editions Payot, Lausanne

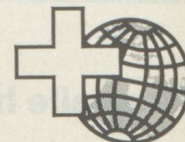
Helbling & Lichtenhan, Bâle Giampietro Casagrande, Bellinzone et Lugano

Vos commandes sont à adresser au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26,

CH-3000 Berne 16, accompagnées d'un chèque ou d'une photocopie de votre versement postal, selon les possibilités qui vous sont données dans votre pays de résidence. SSE/LP

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger:

25 ans d'entraide efficace



Au cours de ses 25 ans d'existence, le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a sans cesse prouvé son utilité et sa raison d'être. Jusqu'à ce jour, plus de 500 personnes qui avaient perdu leurs moyens d'existence à l'étranger ont été indemnisées pour un montant total de 6,7 millions de francs environ. Et pourtant, il n'y a qu'une minorité de Suisses et de double nationaux vivant à l'étranger qui font partie du Fonds de solidarité.

Le Fonds de solidarité ne s'adresse pas seulement à ceux de nos compatriotes qui vivent dans des pays aux conditions politiques incertaines. Bien au contraire: celui qui a trouvé une nouvelle patrie dans un endroit stable, autant économiquement que politiquement, est le bienvenu. En ad-

hérant au Fonds de solidarité, il fait une épargne en Suisse à des conditions favorables et, en plus, il se solidarise «gratuitement» avec les autres Suisses de l'étranger qui vivent dans des pays où sévit l'insécurité.

Le sociétaire peut choisir de verser son épargne en une seule fois ou en plusieurs montants annuels; de ce fait, il est également assuré pour une indemnité forfaitaire variant entre Fr. 2500.- et Fr. 50000.- selon le montant de l'épargne choisie. Les sommes versées sont placées en lieu sûr et à des conditions avantageuses auprès de l'Administration fédérale des Finances. De plus, la Confédération suisse accorde une garantie illimitée au Fonds de solidarité au cas où les indemnités devraient excé-

der ses ressources. Les cotisations versées sont remboursables en tout temps avec l'intérêt et l'intérêt composé (épargne unique au plus tôt après 3 ans de sociétariat). La somme remboursable varie suivant la durée du sociétariat et le montant des cotisations versées. De plus, les intérêts ne sont pas soumis à l'impôt fédéral anticipé, ce qui revient donc à un rapport brut atteignant jusqu'à 5,38% au maximum.

En adhérant au Fonds de solidarité, vous contribuez à solidifier sa base et, en même temps, vous témoignez de votre solidarité envers tous nos compatriotes établis dans des pays où règne l'incertitude politique.

Déclaration d'adhésion

Nom et prénom(s): _____

Date de naissance: _____

Lieu d'origine suisse: _____

Adresse exacte: _____

Immatriculé auprès de la Représentation suisse à: _____

Je désire adhérer au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger et je choisis:

a) Variante 1

b) Variante 2

mettre une croix dans la case correspondante

Versement unique de <input type="checkbox"/> fr.s. 1800.- <input type="checkbox"/> fr.s. 3600.- <input type="checkbox"/> fr.s. 5400.-	Versement d'épargne annuel de <input type="checkbox"/> fr.s. 100.- <input type="checkbox"/> fr.s. 200.- <input type="checkbox"/> fr.s. 300.-	Assurance simultanée pour une indemnité forfaitaire de fr.s. 2500.- fr.s. 5000.- fr.s. 7500.-
Intérêt rapporté: 3 1/2 % net. Le versement unique augmenté des intérêts composés (exempts d'impôt anticipé) ne peut être remboursé qu'après 3 ans de sociétariat au moins	Le remboursement des versements d'épargne annuels atteint 100% des cotisations versées après 5 ans sociétariat (10 ans = 112,5%, 20 ans = 139%)	pour les variantes a) et b)

En cas de modification de la situation personnelle, il est possible d'augmenter le versement unique ou les versements annuels en tout temps. Les montants des indemnités forfaitaires varient entre fr.s. 2500.- et fr.s. 50000.- selon la couverture choisie.

Lieu et date: _____

Signature: _____

Envoyez à: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne